

***Rapport cantonal « Les jeunes et la violence » :***

**Stratégie globale contre la violence**

**Allocution de Bernhard Pulver, Directeur de l'instruction publique**

**Conférence de presse de la Direction de l'instruction publique**

***Diapo 1***

Le discours prononcé fait foi.

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de votre présence à cette conférence de presse sur les jeunes et la violence, une question qui me préoccupe fortement depuis quelques années.

Permettez-moi une remarque préliminaire. La violence juvénile fait l'objet d'un vaste débat public et à ce titre, il importe de l'aborder dans sa globalité sans perdre de vue sa dimension humaine.

A une époque où les manifestations de violence font régulièrement la une des journaux, le rapport des jeunes à la violence est une question devenue centrale pour l'opinion publique. Il est également au centre des mesures de prévention contre la violence, du traitement des troubles et des thérapies.

Mahatma Gandhi a dit un jour : « La violence est l'arme des faibles. »

Dans cet ordre d'idée, nous devons veiller, dans les stratégies et les mesures que nous mettons en œuvre, à donner aux « faibles » suffisamment de force pour que la violence ne soit pas une option pour eux.

Je me réjouis toutefois de constater, et je tiens à le souligner, que

- premièrement, la plupart des jeunes en Suisse n'ont jamais recours à la violence, font preuve d'engagement et d'empathie, comme en témoigne une étude scientifique<sup>1</sup> ;
- deuxièmement, la violence présente dans les préaux ou sur le chemin de l'école ne fait plus partie des comportements tolérés par la société. La violence n'est plus acceptée, quelle qu'en soit la forme.

Les statistiques montrent néanmoins qu'un petit groupe de jeunes commet régulièrement des actes de violence et des délits. Il est de notre devoir de remettre ces jeunes sur le droit chemin en appliquant des mesures répressives. Les mesures présentées dans le rapport sur les jeunes et la violence visent à réinsérer les délinquants et à préserver la société des actes de violence.

Tous ces éléments nécessitent d'aborder la question de la violence sous l'angle global.

---

<sup>1</sup> Etude COCON de l'Université de Zurich. *Cocon – Competence and Context, enquête suisse sur les enfants et les jeunes*, communiqué de presse 2006.

## 1 Objectifs du rapport

Au nom du Conseil-exécutif, j'ai le grand plaisir aujourd'hui de vous présenter le rapport sur les jeunes et la violence, dont le gouvernement a pris connaissance en exprimant son approbation.

J'ai souhaité que ce rapport soit établi dans le cadre d'une collaboration interdirectionnelle afin de fournir aux responsables politiques, à l'instar du rapport sur les places d'apprentissage, suffisamment d'éléments pour décider en connaissance de cause. Il s'articule autour des questions suivantes :

- Où en est la recherche dans ce domaine ?
- Comment les personnes sur le terrain vivent-elles la situation ?
- Quelles sont les mesures qui ont déjà été prises par le canton de Berne dans ce domaine ?
- Quelle pourrait être une stratégie globale et quelles mesures faudrait-il prendre pour la mettre en œuvre dans le canton de Berne ?

L'analyse de ces questions a donné lieu à un rapport approfondi et détaillé qui

- pose les bases permettant de coordonner la lutte contre la violence juvénile et de prendre des mesures solidement étayées ;
- synthétise les derniers résultats de la recherche sur le sujet tout en prenant en compte les évolutions constatées au niveau fédéral ;

- propose une stratégie globale dotée des moyens nécessaires pour relever ce défi sociétal.

La stratégie qui a vu le jour n'a pas été élaborée de toutes pièces car le canton et les communes font déjà beaucoup contre la violence. Au contraire, notre projet se donne pour but de focaliser, de développer et de regrouper les mesures existantes dans le cadre d'une démarche coordonnée. De cette démarche est née une stratégie globale coordonnée à l'échelon cantonal et s'articulant autour de plusieurs plans d'action.

## **2 Quatre Directions, une stratégie**

Mesdames et Messieurs, afin d'accroître l'efficacité de l'action cantonale, quatre Directions (la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques [JCE], la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale [SAP], la Direction de la police et des affaires militaires [POM] et la Direction de l'instruction publique [INS]) se sont unies dans une démarche commune où elles sont placées sur un pied d'égalité.

Les membres d'une équipe d'experts ont pu échanger des informations dans le cadre d'une plate-forme commune et un dialogue fructueux a pu être instauré entre les Directions, notamment :

la POM et la SAP,

la JCE et l'INS.

Sans ce dialogue et l'utilisation d'un langage commun, il n'aurait pas été possible de vous présenter aujourd'hui une stratégie cantonale.

### **3 Mandat d'élaboration d'une stratégie globale**

Je le répète, le mandat d'élaboration d'une stratégie globale provient du Conseil-exécutif. Il est néanmoins aussi le fruit d'une intervention parlementaire adoptée à l'unanimité le 29 novembre 2007 par le Grand Conseil – la motion Blaser – et exigeant l'adoption de mesures durables contre la violence des jeunes. Le Conseil-exécutif a par conséquent été chargé d'élaborer une **stratégie globale** reposant sur quatre piliers :

- la prévention,
- la thérapie,
- la réduction des risques,
- la répression.

Le groupe de projet mandaté s'est donc vu confier la mission d'établir une stratégie particulière sur la violence juvénile conjuguant divers types de mesures et mettant en évidence les actions possibles et profitables. Le Conseil-exécutif a par conséquent pris en compte toutes les demandes formulées dans la motion.

**La stratégie que nous vous présentons aujourd'hui est une stratégie globale intégrant mesures existantes et futures.**

M. Felber, qui prendra la parole après moi, va vous présenter les différents aspects analysés dans le rapport.

Il va notamment

- commenter la recherche sur la zone sombre de la violence et ses conclusions ;
- classer par catégories les comportements de violence juvénile ;
- mettre en évidence les mécanismes d'effet et les facteurs de réussite des mesures de prévention.

Les résultats de cette analyse doivent nous permettre de tirer les conclusions qui s'imposent. Je vous présenterai, au terme de l'intervention de M. Felber :

- la boussole stratégique bernoise,
- les mesures à examiner,
- les démarches à entreprendre.

Je donne à présent la parole à M. Felber, auteur et responsable du projet concernant le présent rapport.

## 4 Boussole stratégique contre la violence juvénile *Diapo 2*

Une stratégie globale doit être axée sur une problématique concrète. La problématique à laquelle nous avons affaire ici est la suivante : il existe quatre groupes cibles d'enfants et d'adolescents qui présentent, pour trois d'entre eux, un comportement plus ou moins violent. Ils vous ont été présentés par M. Felber.

Pour rappel :

- 3 à 8 % des jeunes sont confrontés à un grave problème de violence ;
- 15 à 20 % des jeunes commettent des délits importants mais trouvent néanmoins leur place dans la société à l'âge adulte ;
- un quart des jeunes présente par moments un comportement légèrement violent ;
- la moitié des jeunes ne présente jamais de comportement violent.

- La stratégie cantonale repose sur l'idée centrale que

**le pilotage et la responsabilité des mesures développées dans le domaine de la violence des jeunes doivent être assumés de manière interdirectionnelle.**

La « boussole stratégique bernoise » propose quatre plans d'action, conformément aux quatre directions affichées sur une boussole. Elle montre comment les jeunes peuvent être amenés à mener une existence dans de bonnes conditions par des voies différentes. Les frontières entre les plans d'action n'étant pas hermétiques, les différentes stratégies peuvent être combinées entre elles.



Chacune d'entre elles constitue un élément utile pour la suivante et renvoie à des mesures spécifiques : mesures de prévention, d'intervention, de thérapie ou de répression.

Une boussole permet de s'orienter et donne des indices précieux quant au choix de la direction à prendre. Dans le cas présent, elle montre comment les jeunes peuvent être amenés à mener une existence dans de bonnes conditions. Elle implique, à tous les niveaux, une action

- claire et déterminée,
- coordonnée,
- durable,
- qui donne aux jeunes une conception de la vie optimiste et axée sur la recherche de solutions.

## **5 Les quatre plans d'action**

*Diapo 3*

### **5.1 Promotion de la santé et prévention dès la petite enfance**

La priorité du premier domaine d'action est de mettre en œuvre une politique de la famille, de l'enfance et de la jeunesse globale et promouvant la santé. Il s'agit de garantir une offre de base visant à renforcer et à favoriser le développement positif des enfants jusqu'à l'âge de cinq ans et des enfants d'âge scolaire. Il s'agit également de développer les compétences sociales et la capacité de gérer les conflits par des offres d'animation de la jeunesse et en milieu scolaire.

### **5.2 Intervention rapide en cas de troubles**

Le deuxième domaine d'action mise sur une détection et une intervention précoces efficaces et sur le traitement rapide du cas en coopération avec l'enfant concerné et ses répondants. L'intervention précoce devrait permettre de traiter à temps certains troubles. Il est par conséquent nécessaire d'avoir des institutions rodées qui détectent les problèmes à leur naissance et interviennent rapidement.

### **5.3 Case management obligatoire et coordonné**

Si l'on constate tôt que des jeunes ont un comportement particulièrement problématique, il est important d'agir de façon coordonnée et ciblée. Il est alors nécessaire de recourir à une gestion rapprochée et coordonné (case management) effectuée

sous la responsabilité d'une autorité. Un tel suivi implique une mise en réseau des services d'aide et l'obligation pour les services d'effectuer une gestion coordonnée des cas.

#### **5.4 Sévère répression et réinsertion pour les délinquants particulièrement violents**

Les statistiques montrent qu'un petit groupe de jeunes ne cesse de se distinguer par des actes de violence et des délits. Pour ce groupe de jeunes, la mise en œuvre d'instruments cohérents de répression est inévitable. Très souvent, il est indiqué d'offrir un encadrement interdisciplinaire dans un but final d'intégration et d'autonomisation.

#### **La boussole stratégique et ses quatre groupes-cibles :**

##### **Diapo 4**

##### *Commentaire :*

L'applicabilité des quatre plans d'action s'illustre bien par le biais d'un schéma. Celui-ci souligne deux aspects essentiels :

- la stratégie est globale et appelle la constitution active des ressources au moyen de la promotion de la santé pour la plupart des jeunes (aide à la prise en charge personnelle) ;
- les mesures répressives du quatrième groupe ont un caractère particulièrement contraignant car elles peuvent difficilement résoudre à elles seules les problèmes de manière durable.

## 6 Mesures à examiner

## Diapo 5

La mise en œuvre des mesures ci-après exige une collaboration interdisciplinaire optimale entre les Directions.

Mesdames et Messieurs, je tiens à rappeler que le canton de Berne fait déjà beaucoup en matière de prévention de la violence. La police cantonale a notamment conçu toute une série de programmes de prévention et d'intervention. Certains organes, comme les services psychologiques pour enfants et adolescents, accomplissent un précieux travail. Il n'est donc pas question de réinventer la roue, d'une part parce que la situation financière ne le permettrait pas et d'autre part parce qu'il s'agit avant tout de mieux concentrer les offres existantes, d'en faciliter l'accès et de les coordonner pour accroître leur efficacité.

Le rapport sur les jeunes et la violence met pas ailleurs en évidence des lacunes, notamment dans les domaines où des mesures supplémentaires seraient nécessaires. Nous allons évaluer dans les mois à venir si ces mesures sont réalisables sur le terrain et si, compte tenu de la situation financière et des allègements fiscaux décidés par le Grand Conseil, celles-ci peuvent être financées. Vous trouverez dans la documentation mise à votre disposition la liste exhaustive des mesures à examiner. Cinq d'entre elles me tiennent particulièrement à cœur :

- **Politique interdirectionnelle de la famille, de l'enfance et de la jeunesse**
  - Il est essentiel de mettre en pratique la stratégie globale cantonale visant à soutenir les parents et répondants, les enfants et les jeunes.
  - Il s'agit de mettre en particulier l'accent sur la promotion de la santé et sur la prévention ainsi que sur

l'encouragement de la famille, de l'enfance et de la jeunesse.

- Nous avons l'intention de créer un organe de pilotage interdirectionnel.

- **Système d'information et plate-forme ouverte au public**

Il faut mettre sur la Toile un système d'information sur les mesures anti-violence existantes. Y seront saisies toutes les mesures prises dans le domaine de la violence juvénile d'après les objectifs visés ou le type de mesures choisi.

- **Guichet de signalement des cas de violence et système d'assistance en milieu scolaire**

Cette mesure prévoit la mise en place d'un dispositif de signalement des cas de violence dans les écoles donnant la possibilité aux écoles de se mettre rapidement en contact avec une personne spécialisée. Celle-ci aura pour tâche d'examiner l'efficacité des mesures prises par l'école. L'un des objectifs est d'analyser en détail les cas de violence dès leur apparition. Un tel modèle a déjà vu le jour à Berlin.

- **Soutien des parents dans leur rôle d'éducation dès la naissance des enfants**

Il y a lieu de donner une priorité élevée à la mise en place d'un réseau de soutien à l'éducation. Ce réseau entend s'adresser surtout aux groupes-cibles exposés à des problèmes particuliers. Il s'agit ici, à l'instar de la loi sur l'intégration mise en consultation, de « favoriser et encourager » et « d'exiger en retour ». Il faut donner aux parents qui recherchent de l'aide, par exemple au début de la puberté, les moyens d'accéder sans obstacle aux offres de soutien. En retour, la société attend des parents qu'ils assument leur rôle éducatif tout en se réservant le droit d'exiger leur contribution.

- **Case management obligatoire :**

Il convient d'examiner des instruments permettant de coordonner, de regrouper et d'encadrer étroitement les cas complexes.

## 7 Conclusions et démarches à entreprendre

Mesdames et Messieurs, j'en arrive maintenant aux conclusions qu'il est possible de tirer du rapport sur les jeunes et la violence et de ce que je viens de vous dire.

Je le rappelle, il est essentiel de donner aux « faibles » des moyens et des ressources rendant toute violence inutile. Il faut

- un soutien préventif (au moyen de mesures de promotion de la santé, de développement des compétences sociales par ex.),
- une intervention adéquate (au moyen de thérapies par ex.),
- une gestion des cas rigoureuse,
- des instruments répressifs à des fins de réinsertion.

Pour la majorité des enfants et des adolescents, les mesures de **promotion de la santé** et de **prévention** à un stade précoce revêtent une importance capitale car elles agissent sur

- l'épanouissement et l'estime de soi,
- les compétences sociales et
- l'aptitude à gérer les conflits.

Tous ces éléments me tiennent particulièrement à cœur et doivent constituer une priorité pour tous ceux qui assument une mission éducative, qu'il s'agisse des parents, de l'école ou de la société.

Ce qui compte, c'est que les personnes et les autorités responsables s'attaquent **de manière précoce et active** à certains troubles et recourent aux moyens adéquats. L'évolution d'un cas doit être suivie et au moindre signal d'alerte, un case management **rigoureux** doit être appliqué.

Nous aurons gagné notre pari si grâce à la stratégie,

- la majorité des jeunes ignore la violence et si la propension à la violence diminue chez les jeunes enclins à la violence ;
- nous réussissons à **réinsérer** un grand nombre de jeunes en proie à de graves problèmes de violence.

Dans les mois à venir, nous analyserons en détail les mesures proposées et déterminerons si elles peuvent être financées. Enfin, les mesures propres à être mises en œuvre seront présentées au Conseil-exécutif pour décision.